

## **Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

### **Décision n° 2026-P-09 du 18 février 2026 Portant modification de la décision n° 2025-C-09 du 17 mars 2025 instituant une Commission consultative Affaires prudentielles**

#### **LE PRÉSIDENT**

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 612-14 I ;

Vu la décision n° 2025-C-09 du 17 mars 2025 instituant une Commission consultative ;

Vu la décision n° 2024-C-40 du 9 décembre 2024 portant délégation de compétences du collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son président,

#### **Décide : Article 1<sup>er</sup>**

L'annexe 2 de la décision n° 2025-C-09 du 17 mars 2025 instituant une Commission consultative est remplacée par l'annexe jointe à la présente décision.

#### **Article 2**

Cette décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Président,



François VILLEROY de GALHAU

**Membres de la Commission consultative Affaires prudentielles**

**Personnes physiques désignées au sein de personnes soumises au contrôle de l'ACPR - secteur de l'assurance**

Monsieur Charly FOUCAULT  
Directeur des comptabilités et de l'administration générale - PRO-BTP

Monsieur Maxime LABROSSE  
Directeur Reporting et Actuariat Financiers - AXA France

Monsieur Thierry FRANCO  
Secrétaire général - COVEA